FORMULAIRE
DE CHAMBRE PARTICULIÈRE
FIEF DE LA MARE

Groupe Hospitalier LITTORAL ATLANTIQUE Hôpitaux La Rochelle Ré Aunis

Étiquette patient(e)

PATIENT(E)

NOM de naissance .....

NOM d'usage .....

Prénom ..... date de naissance __ __ / __ __ / __ __ __ __

Service d'hospitalisation .....

Date d'hospitalisation __ __ / __ __ / __ __ __ __

Tél. __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ e-mail .....

PRESTATION

Je souhaite bénéficier, **sous réserve de leur disponibilité,** du placement ou du maintien en chambre individuelle.

Les prestations ci-dessous sont facturables à votre mutuelle uniquement si vous êtes effectivement placé en chambre individuelle. La demande de prise en charge auprès de votre mutuelle sera effectuée par le service de la Gestion Administrative des Patients *(GAP)*. Aucun reste à charge ne vous sera facturé, même si votre contrat ne prévoit pas la couverture de la totalité du tarif :

❑ **Chambre particulière en hospitalisation complète** *(80€ par nuit)*.

Je déclare avoir été informé(e) des bases de tarification concernant les frais de séjour et de prestations, ainsi que du fait que ce formulaire ne m'assure pas la réservation d'une chambre individuelle.

Fait à La Rochelle, le __ __ / __ __ / 20__ __

Signature patient(e) : ou représentant :

Nom, prénom .....

Qualité .....

Nous vous remercions de bien vouloir nous **retourner le document signé** au plus tard le jour de votre sortie. Pour ce faire, vous avez plusieurs options :

Remise en mains propres : vous pouvez déposer le document aux guichets du hall principal à l'accueil de l'établissement. Nous tenons à vous rappeler que l'accueil physique est ouvert de 9h à 17h, du lundi au vendredi.

Boîte-aux-lettres : alternativement, vous pouvez glisser le document dans la boîte-aux-lettres située dans le hall de l'accueil, où il est indiqué "Accueil".

Par e-mail : admission.fief@ght-atlantique17.fr

Selon l'article R1112-18 du Code de la Santé Publique, vous pouvez, au sein des Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, demander à être admis en régime particulier d'hospitalisation, lequel vous permet de bénéficier d'une chambre individuelle.

GAP-IF-002-1375949 - version FDLM - Service communication - juillet 2025